

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 12 décembre 2019

Présidence de M. Vito Vita

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis **amendé** N° 58-2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit brut de CHF 2'200'000.- TTC pour la rénovation et l'aménagement du pavillon Florissant, sis chemin de la Roche 37, avant déduction des subventions relatives à l'assainissement énergétique et les panneaux photovoltaïques.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- compte N° 3430.5030.2045 – Pavillon de Florissant – Rénovation, CHF 2'069'000.- TTC (amortissement 30 ans);
- compte N° 3430.5060.3059 – Pavillon de Florissant – Equipement et mobilier, CHF 131'000.- TTC (amortissement 10 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Pavillon de Florissant – Rénovation) et en 10 ans (Pavillon de Florissant – Equipement et mobilier), selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

./.

**ACCEPTE VALIDE** l'ouverture du réfectoire provisoire de 24 places, sis au collège de Florissant, pour la période allant du 26 août 2019 jusqu'à l'ouverture de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) et réfectoire dans le pavillon de Florissant.

ACCEPTE la création d'un APEMS de 36 places, complété par une partie réfectoire de 22 places, sis au Pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37.

ACCEPTE les charges et revenus de fonctionnement supplémentaires inhérents au présent préavis pour les budgets 2019 et 2020 tels que décrits au chapitre 8 "Incidences financières".

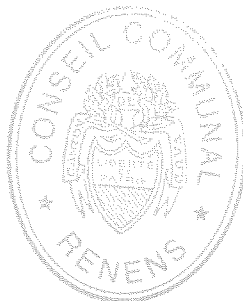
PREND ACTE que soient portés aux budgets 2021 et suivants, les charges et revenus inhérents au présent préavis tels que décrits au chapitre 8 des incidences financières.

APPROUVE la réponse donnée au postulat Frédérique Beauvois "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ?".

---

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2019

Le Président:  
  
Vito Vita



La Secrétaire:  
  
Yvette Charlet